

Réunion du Conseil Municipal

Du 20 mars 2026 à 19 heures

Le vendredi 20 mars 2026 à 19h, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 mars 2026 par M. Robert BOUDON maire sortant, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Jean-Noël GILIBERT, Lucie CARRIERE, Laurent CAYREL, Jean ALBARET, Michèle AUGUY, Gérard DELFAU, Valérie LE CHEVALIER, Patricia DELORME, Caroline JUERY, Cyrille COUMOUL, Dylan VALETTE

Secrétaire de séance : Laurent CAYREL

Ordre du jour

- Élection du maire
 - Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
 - Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu
 - Fixation des indemnités du maire et des adjoints
 - Questions diverses
- **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 6 mars 2026.

(Pour : 2 - Contre : 0 - Abstention : 9)

- **Élection du maire**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M. Jean ALBARET, a pris la présidence de l'assemblée (art.L.2122-8 du CGCT).

Résultat du premier tour de scrutin

- | | |
|--|----|
| • Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| • Nombre de votants (enveloppes déposées) | 11 |
| • Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| • Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral) | 1 |
| • Nombre de suffrages exprimés | 10 |
| • Majorité absolue | 6 |

Ont obtenu :

- GILIBERT Jean-Noël : dix voix (10)

M. Jean-Noël GILIBERT a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

➤ Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Le nouveau maire élu demande au conseil de fixer le nombre de poste d'adjoint en sachant que ce dernier ne peut pas dépasser 3 postes.

Nombre de poste crée : 2

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

Sous la présidence du nouveau maire, le conseil procède à l'élection des adjoints.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral) 2
- Nombre de suffrages exprimés 9
- Majorité absolue 5

Ont obtenu :

- CARRIERE Lucie : 9 voix (9)
- CAYREL Laurent : 9 voix (9)

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés Mme Lucie CARRIERE et M. Laurent CAYREL.

➤ Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu

Le maire élu donne lecture de la charte de l'élu local dont un exemplaire est remis à chaque conseiller :

➤ Fixation des indemnités du maire et des adjoints

Le maire fait savoir qu'il y aurait lieu de fixer les indemnités de fonctions.

Il informe le conseil que l'indemnité du maire est de droit et sans délibération, fixée au maximum, soit 28.1% de l'indice brut 1027 (1 155.06 € brut / mois) sauf s'il demande à ne pas en bénéficier dans son intégralité et que pour les adjoints l'indemnité maximale est de 10.89 % de l'indice brut 1027 (447.64 € brut / mois).

Le conseil fixe l'indemnité des adjoints à 10.89 % de l'indice 1027.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

Le Maire

Jean-Noël GILIBERT,

Lucie CARRIERE

Laurent CAYREL

Jean ALBARET

Michèle AUGUY

Gérard DELFAU

Valérie LE CHEVALIER

Patricia DELORME

Caroline JUERY

Cyrille COUMOUL

Dylan VALETTE